



INSCRIPTION AU RESTAURANT SCOLAIRE ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022

A Rosny-sur-Seine,

Madame, Monsieur,

Pour cette nouvelle année scolaire, vous avez peut-être fait le choix d'inscrire votre enfant au restaurant scolaire. Après lecture de son emploi du temps, nous vous demandons de bien vouloir compléter ce présent document qui viendra encadrer les autorisations de sorties sur le temps méridien **à compter du lundi 6 septembre 2021**.

Ainsi, vous pouvez confirmer son inscription au restaurant scolaire pour la semaine complète ou uniquement pour quelques jours. Vous pouvez également revenir sur votre décision et l'inscrire ou le désinscrire pour cette année.

IMPORTANT :

- Aucun élève demi-pensionnaire ne pourra quitter l'établissement en cas d'après-midi dégagé de tout cours, avant d'avoir déjeuné au restaurant scolaire.
- Pour toute désinscription ponctuelle au restaurant scolaire, il vous sera demandé de compléter le billet détachable prévu à cet effet dans le carnet de liaison de votre enfant pour permettre la sortie de l'établissement à votre enfant **ET** de faire connaître votre choix 48H avant la prise de repas prévue sur le site de C'Midy pour que celui-ci ne vous soit pas facturé.

Le service de Vie scolaire.

Document à compléter pour le lundi 6 septembre 2020. Les sorties de tout élève qui ne remettrait pas ce document dûment complété seront encadrées grâce aux déclarations établies dans son dossier de (ré)inscription administrative au collège.

NOM de l'élève : _____ Prénom : _____

En classe de 6EME _____ 5EME _____ 4EME _____ 3EME _____

Je, soussigné(e), Madame / Monsieur _____
certifie que :

- Mon enfant externe.** Il ne déjeune pas au restaurant scolaire.
- Mon enfant demi-pensionnaire.** Il déjeunera au restaurant scolaire les jours suivants :
 - lundi
 - mardi
 - jeudi
 - vendredi

Dans le cas où une modification à l'emploi du temps actuel de votre enfant serait apportée lors de la définition des emplois du temps définitifs, une inscription et/ou désinscription sera envisageable.

Signature des responsables légaux :